



CBD



## CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.  
Générale

UNEP/CBD/SBSTTA/10/10  
22 novembre 2004

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGE DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Dixième Réunion

Bangkok, 7-11 février 2005

Point 5.3 de l'ordre du jour provisoire

### DEUXIÈME RAPPORT DES PERSPECTIVES DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE: PROJET DE PLAN GENERAL

#### *Note du Secrétaire exécutif*

#### RESUME ANALYTIQUE

Lors de sa septième réunion, la Conférence des Parties, au paragraphe 8 de la décision VII/30, a demandé au Secrétaire exécutif de préparer, avec l'assistance du Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales compétentes, le second rapport des Perspectives de la biodiversité mondiale pour publication avant la huitième réunion de la Conférence des Parties suite à une évaluation par les pairs et un examen critique par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, lors de sa dixième ou onzième réunion.

Au titre du suivi de cette décision, le Secrétaire exécutif a préparé un projet de plan général de la seconde édition des Perspectives de la biodiversité mondiale qui contiendra un passage en revue des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de biodiversité fixé à 2010, à l'échelle mondiale, et à rendre compte de manière effective des perspectives de la biodiversité en relation avec les trois objectifs de la Convention, en concentrant les efforts sur les principaux domaines énumérés au paragraphe 1 de la décision VII/30. Le plan général du rapport servira de cadre pour une élaboration plus approfondie de l'ensemble du texte du rapport et s'appuiera sur les indicateurs formulés et testés, qui sont énumérés à l'annexe I de la même décision, ainsi que sur les informations communiquées dans les rapports nationaux et celles provenant d'organisations internationales.

#### RECOMMANDATIONS SUGGEREES

L'Organe subsidiaire pourrait souhaiter étudier le projet de plan général de la deuxième édition des Perspectives de la biodiversité mondiale et avaliser ce plan général et son format pour élaboration approfondie et affinement ainsi que la compilation de la première mouture intégrale incluant les indicateurs élaborés et énumérés à l'annexe I de la décision VII/30.

/...

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## PERSPECTIVES DE LA BIODIVERSITÉ MONDIALE (GBO-2)

### *Proposition de contenu*

#### **Avant-propos**

1. Le but de cette section est de présenter brièvement l'objectif des Perspectives de la biodiversité mondiale.
2. Le texte mettra en relief le rôle important de la biodiversité dans la réalisation des objectifs de développement humain, présentera les Perspectives de la biodiversité mondiale en tant qu'outil pour: (a) communiquer des informations sur les progrès accomplis en matière de conservation et d'utilisation rationnelle de la biodiversité; et (b) informer de ce qui se fait pour améliorer la conservation et d'utilisation rationnelle de la biodiversité.

#### **Préface**

3. Cette section rappellera les missions assignées à la Conférence des Parties, le lien avec le premier rapport GBO, les buts, le public visé, les liens à d'autres processus mondiaux de reporting ainsi que le cadre conceptuel de l'analyse GBO-2.

#### **Résumé analytique**

4. Le résumé analytique reprendra, sous une forme condensée, l'objectif et la portée du rapport, mettra en relief les principaux résultats et messages et réitérera les principales conclusions et recommandations en vue d'actions de suivi à entreprendre.

### **PARTIE I: INTRODUCTION – LA BIODIVERSITE DANS LE CONTEXTE GENERAL DES POLITIQUES**

5. Le document vise, dans cette partie, à placer le rapport GBO dans le contexte général des processus et initiatives politiques globaux et les défis qui en découlent pour la biodiversité et la Convention.

6. La partie analytique décrira le rôle de la biodiversité dans le processus du développement durable et, plus précisément, apportera un éclairage sur les grandes initiatives politiques mondiales actuelles intéressant le développement et l'environnement. Ce chapitre expliquera comment la biodiversité s'insère dans ces initiatives globales. A cet égard, l'accent sera mis sur le plan stratégique de la Convention, l'objectif de biodiversité à l'horizon 2010 et sa reconnaissance par le Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), l'Initiative WEHAB du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies ainsi que d'autres objectifs intéressant la biodiversité et arrêtés par le SMDD, le rôle continu de la Commission du développement durable (CDD) et la relation existante entre la biodiversité et les Objectifs du Millénaire pour le développement. La contribution de la biodiversité à l'allègement de la pauvreté sera mise en exergue et servira de base pour un traitement plus poussé de cette question dans les parties suivantes. L'allègement de la pauvreté sera l'une des principales menaces qui seront traitées dans les quatre parties du rapport.

7. Cette partie couvrira, également, la coopération avec d'autres initiatives et processus, en mettant l'accent sur le fait que la Convention ne fonctionne pas en vase clos mais plutôt en collaboration avec plusieurs autres conventions, initiatives et programmes pertinents. L'accent sera mis sur les liaisons concrètes et des programmations conjointes effectives pour déboucher sur une discussion plus détaillée, dans les autres parties du document, où des études de cas seront décrites.

8. Cette section se terminera par une référence à l'Approche écosystémique en tant que principal cadre de traitement équilibré des trois objectifs de la Convention, intégrant des éléments de participation de parties prenantes, la collaboration intersectorielle et sa reconnaissance, par le SMDD, en tant qu'instrument important pour renforcer le développement durable et atténuer la pauvreté.

/...

9. Cette section comprendra, en fin, une synthèse visant à établir un lien logique entre le cadre général des politiques dont traite le rapport et les défis qui seront abordés dans le détail dans les parties suivantes. Compte tenu de ce qui précède, il est envisagé d'insérer, dans la partie I du rapport, les sous-sections suivantes:<sup>1/</sup>

- I.1 Introduction (mandats de la Conférence des Parties, liens avec le GBO-1 et d'autres processus mondiaux pertinents en matière de reddition de comptes, cadre conceptuel de l'analyse du GBO, etc.);
- I.2 Le Plan stratégique de la Convention et l'objectif fixé à 2010 (dont la définition des objectifs et buts dans les stratégies et programmes de travail de la Convention et les recommandations d'objectifs et de buts à l'échelon national);
- I.3 CDD, SMDD, WEHAB et biodiversité;
- I.4 La biodiversité et les Objectifs du Millénaire pour le développement;
- I.5 Autres initiatives et processus pertinents (conventions ayant trait à la biodiversité, CCNULCD, CCNUCC, etc.);
- I.6 L'approche écosystémique;
- I.7 Conclusion et synthèse.

## **PARTIE II: PROGRES ACCOMPLIS DANS LA POURSUITE DE L'OBJECTIF FIXE A 2010 – LE DEFI DE LA BIODIVERSITE MONDIALE**

10. Cette partie du rapport sera consacrée à l'évaluation de la situation actuelle et des perspectives d'évolution de la biodiversité et des menaces auxquelles elle est confrontée ainsi qu'à l'identification des défis qui se dressent devant la réalisation de l'objectif fixé à 2010. En outre, la section comportera une évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010, les défis à relever et l'effort requis pour surmonter ces obstacles en vue d'atteindre l'objectif de 2010.

11. L'approche analytique reposera sur le cadre fourni à la décision VII/30 de la Conférence des Parties. Ce cadre est censé structurer l'évaluation des progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique et, notamment, sa mission qui consiste à réduire de manière significative le rythme actuel d'appauvrissement de la biodiversité aux niveaux mondial, régional et national. Ce cadre se décline en sept domaines prioritaires et contient une série provisoire d'indicateurs pour évaluer les progrès accomplis, au niveau mondial, dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 et à en rendre compte.

12. Cette partie du rapport comprendra une sous-section introductory qui traitera de ce qui sera présenté aux problématiques soulevées à la partie I et fournira une brève description sur la présentation et le traitement analytique du contenu de la section (qui sera développée en profondeur aux parties III et IV du rapport).

13. Le contenu de cette section sera puisé essentiellement des conclusions et résultats du processus en cours, impliquant plusieurs équipes spéciales créées pour définir et affiner les indicateurs des différents domaines prioritaires, et utilisera ces indicateurs pour mesurer les progrès accomplis, au niveau mondial, dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010 et à en rendre compte. Il s'agit donc d'apporter une réponse aux indicateurs identifiés à l'annexe I de la décision VII/30 de la Conférence des Parties.

14. Les efforts des équipes spéciales viseront à recueillir des informations sur les tendances générales actuelles au regard de l'objectif de 2010. Ces informations serviront à alimenter le travail de rédaction d'un exposé détaillé sur chacun des biomes associés aux programmes de travail thématique de la Convention. Dans la mesure du possible, cette partie du rapport traitera du rythme d'appauvrissement de

---

<sup>1/</sup> De légères modifications pourraient intervenir dans les présentations des sous-sections, à l'entame de la rédaction de l'exposé narratif de cette partie.

la biodiversité et des conséquences qui découlent de la perte d'éléments constitutifs de cette biodiversité. Il est également prévu que ce texte s'inspirera d'autres initiatives pertinentes traitant des indicateurs de biodiversité y compris, par exemple, de nouveaux matériaux sur la biodiversité et les changements climatiques et les travaux d'autres accords et programmes internationaux qui travaillent actuellement sur l'objectif fixé à 2010 (Convention Ramsar, CMS, l'Agence européenne de l'environnement (AEE), la Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère (PEBLDS), etc.). Des liens seront également établis avec les efforts visant à alléger la pauvreté.

15. S'il va sans dire que les indicateurs auront d'abord un caractère global, conformément à la recommandation de la décision VII/30 de la Conférence des Parties et, chaque fois que cela est possible, des exemples provenant de Parties contractantes seront donnés, en exploitant les informations fournies par des Parties. En outre, les connaissances écologiques traditionnelles seront exploitées comme source secondaire d'informations pour soutenir l'analyse.

16. Le cas échéant, des efforts seront déployés pour décrire les réelles difficultés de contrôle des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010, au regard des problématiques définitionnelles et de données qui leur sont associées. Ces efforts sont importants car ils peuvent conduire à formuler des recommandations d'options et d'actions susceptibles d'aider à une meilleure compréhension de l'état et des perspectives d'évolution et, partant, de l'objectif général et des sous-objectifs.

17. Cette section se terminera par une synthèse mettant en relief les "messages clés" extraits des indicateurs et soulignant les lacunes qui doivent être prises en charge aux niveaux institutionnel, des politiques et des données ainsi que les obstacles majeurs qui se dressent devant l'étude des mécanismes existants relatifs à la conservation de la diversité biologique et au développement durable.

18. Si la structure de cette section correspond, dans la mesure du possible, aux sept domaines prioritaires du cadre retenu par la septième réunion de la Conférence des Parties, comme indiqué plus haut, cette structure devra être suffisamment souple pour permettre l'analyse des autres matériaux et informations utiles et le traitement des questions transversales communes à ces sept domaines prioritaires:

- II.1 Introduction;
- II.2 Réduction du rythme d'appauvrissement des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- II.3 Promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique;
- II.4 Traiter les principaux dangers qui menacent la diversité biologique;
- II.5 Préserver l'intégrité des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent;
- II.6 Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles;
- II.7 Veiller au partage juste et équitable des avantages;
- II.8 Mobiliser les ressources techniques et financières;
- II.9 Conclusions et synthèse.

19. L'ordre de présentation des sous-sections ci-dessus pourrait changer lors de la rédaction du texte détaillé, mais l'ordre actuel est basé sur le paragraphe 1 de la décision VII/30 (et est suivi aux annexes I et II de la même décision).

### PARTIE III: MECANISMES DE TRAITEMENT DE L'APPAUVRISSEMENT DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE<sup>2</sup>

20. Cette partie met en relief ce qui a été fait dans le sens de la conservation et de l'utilisation durable effectives de la diversité biologique, et met l'accent notamment – mais pas exclusivement – sur la Convention.

21. Ce chapitre du rapport articulera les différents mécanismes conçus pour répondre aux défis relevés dans la partie précédente et traitera, entre autres, les programmes de travail, les outils et les instruments formulés dans le cadre de la Convention. Dans cette partie, il sera également question des autres initiatives, activités et programmes pertinents des Parties et d'autres partenaires. Par ailleurs, cette partie du rapport s'inspirera des exemples nationaux, chaque fois que cela est possible, en exploitant les informations fournies par les Parties. On y trouvera également "les enseignements tirés" des expériences de mise en œuvre de la Convention et d'autres processus pertinents tels que le Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes. Y seront également décrits les résultats de ces mécanismes et leurs impacts ainsi que les contraintes et les lacunes constatées lors du traitement de l'apauvrissement de la diversité biologique et les obstacles qui se posent à l'appréciation des progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010.

22. Dans la mesure du possible, cette partie du rapport analysera les liens et les éventuels impacts de certains catalyseurs de changement tels que la mondialisation, le commerce, la répartition des ressources y compris les investissements directs étrangers et la capacité d'action, entre autres. A l'instar des parties précédentes, les liens avec et la contribution des mécanismes actuels à l'allégement de la pauvreté seront également mis en relief.

23. La question de la coopération et des partenariats entre la Convention et d'autres organisations, initiatives et processus internationaux est cruciale non seulement pour le travail de la Convention mais aussi pour l'intégration des problématiques de la diversité biologique dans les travaux d'autres organisations et initiatives. La formulation et la communication des messages clés, concernant les progrès dans la poursuite de l'objectif fixé à 2010, étant un processus collaboratif il est donc naturel d'accorder toute l'importance voulue à la question de la coopération et des partenariats dans ce chapitre du rapport.

24. La structure actuelle de cette partie étant provisoire, elle pourrait nécessiter des ajustements à mesure que le rapport prend forme. Les principales questions suivront – logiquement – à partir des chapitres précédents et couvriront l'ensemble des outils prévus à la Convention ainsi que quelques exemples pris sur d'autres accords et initiatives. L'ordre de présentation et les informations complémentaires en rapport, telles que tableaux et graphes, seront mieux définis au fur et à mesure de l'élaboration du contenu des sections ou parties précédentes.

25. Il est, pour l'heure, recommandé que la structure de cette partie du document suive celle de la partie précédente, et ce afin de refléter les domaines prioritaires identifiés à la décision VII/30. Comme ces domaines prioritaires sont déjà utilisés dans le cadre provisoire pour les objectifs et les buts (annexe II de cette décision), une telle approche permet d'établir un lien évident avec le Plan stratégique organisant ce chapitre par mécanismes.

26. Toutefois, il est essentiel de couvrir de manière cohérente et évidente tous les outils, mécanisme et autres de la Convention sur la diversité biologique – chose qui peut se faire par l'utilisation adéquate de zones de texte et de commentaires dans le corps du texte. Une liste de ces mécanismes et outils est reprise dans une annexe du présent document. La Partie III comprendra les sous-sections suivantes:

III.1 Introduction: établir un lien logique entre les parties I, II et III; mettre l'accent sur le rôle central de la mise en œuvre à l'échelon national (SPANB, désignation des objectifs) ainsi

---

<sup>2/</sup> Autres propositions de titre: *Options clés d'intervention*, ou *Outils d'intervention contre les obstacles ou Relever le défi de la biodiversité mondiale*.

que sur l'importance de la désignation des objectifs dans le contexte de la Convention et de la mise en œuvre du plan stratégique ;

- III.2 Réduire le rythme d'appauvrissement des éléments constitutifs de la diversité biologique;
- III.3 Promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique;
- III.4 Traiter les principaux dangers qui menacent la diversité biologique;
- III.5 Préserver l'intégrité des écosystèmes et les biens et services qu'ils fournissent;
- III.6 Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles;
- III.7 Veiller au partage juste et équitable des avantages;
- III.8 Mobiliser les ressources techniques et financières;
- III.9 Conclusions et synthèse.

#### **SECTION IV: AVENIR DE LA CONVENTION ET PERSPECTIVES DE L'ECHEANCE 2010 ET AU-DELA**

27. Cette partie du rapport vise à s'interroger sur les perspectives de la Convention et de la diversité biologique, en 2010 et au-delà, et à analyser les efforts déployés afin de dépasser les obstacles et relever les défis.

28. Suite aux précédentes sections, cette partie sera axée sur la question de l'évaluation des perspectives d'avenir de la Convention et de l'échéance de 2010 et au-delà, dans le contexte du plan stratégique et de la décision VII/30. Ce chapitre recensera également les efforts nécessaires pour surmonter les difficultés et relever les défis énumérés dans les parties antérieures du rapport. Il s'agira d'aller au-delà des outils et des programmes actuels et d'identifier les lacunes éventuelles.

29. Les auteurs ne se contenteront pas de décrire les perspectives mondiales mais axeront leurs efforts sur la présentation d'approches réalistes et équilibrées en vue de leur examen à l'échelle nationale. Il est important que cette partie du document mette l'accent sur les processus nationaux d'application pour relever les défis dans le cadre des priorités nationales.

30. Les scénarios à long terme de la diversité biologique et du développement mondial seront traités dans les sous-sections (ex. : 4.1 et une partie de 4.2) et exploiteront les matériaux et corpus qui sont préparés actuellement dans le cadre du Bilan du Millénaire relatif aux écosystèmes. Cette partie du rapport réitérera également la nécessité d'élaborer des scénarios pour les prochaines éditions des GBO (GBO-3 et GBO-4)

31. *In fine*, la formulation des objectifs futurs et des systèmes de données/contrôle – qui seront nécessaires pour évaluer les progrès accomplis dans la poursuite de tels objectifs – sera également mise en relief tout en jetant les ponts vers le devenir de la Convention et les éditions futures des GBO (GBO-3 et GBO-4). Il s'agira, là aussi, de poursuivre la réalisation des indicateurs de 2010 qui sont décrits et élaborés à la partie II du même rapport. La partie IV comprendra les sous-sections suivantes:

- IV.1 Perspectives en 2010 et au-delà;
- IV.2 Contribution à l'allègement de la pauvreté et au développement durable;
- IV.3 Surmonter les difficultés y compris celles d'un financement viable et durable;
- IV.4 Le rôle futur de la Convention;
- IV.5 Conclusions et synthèse.

#### **Annexe/Tables:**

1. Informations complémentaires
2. Sources d'information et bibliographie générale.

/...

*Annexe***LISTE DE VERIFICATION DES PRINCIPAUX OUTILS QUI SERONT COUVERTS A LA PARTIE III**

Mécanismes au niveau national:

- SPANB et intégration dans les processus sectoriels
- Elaboration d'objectifs et de systèmes d'évaluation nationaux
- Mise en œuvre des programmes de travail
- Difficultés

Programmes de travail thématique de la Convention:

- Diversité biologique marine et côtière
- Diversité biologique des forêts
- Ecosystèmes d'eaux intérieures
- Diversité biologique des terres arides et sub-humides
- Diversité biologique agricole
- Diversité biologique des montagnes
- Diversité biologique insulaire

Questions intersectorielles (articles, buts et objectifs, orientation, etc.):

- Accès et partage des avantages
- Article 8 j) et dispositions connexes
- Aires protégées
- Approche écosystémique
- Espèces exotiques envahissantes
- Application et suivi
- Mécanismes de financement
- Etudes d'impacts
- Mesures incitatives
- Changements climatiques
- Utilisation durable
- Responsabilité et réparation
- Transfert de technologie et coopération technologique
- Mécanisme du centre d'échanges
- Communication, éducation et sensibilisation du public
- Rapports nationaux
- Initiative taxonomique mondiale
- Diversité biologique et développement touristique
- Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Coopération et partenariats:

- Coopération avec les organisations, conventions internationales, etc.
- Société civile et secteur privé
- Initiatives de soutien à la Convention (GISP, Partenariat mondial pour la diversité biologique végétale)
- Partenariat mondial pour la diversité biologique

Le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques.

-----

/...